



Phyteis

Protéger les cultures
Protéger le futur

FILIÈRE ENDIVES



UNE FILIÈRE EMBLÉMATIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE À L'AVENIR INCERTAIN

LA FRANCE, 1^{ER} PRODUCTEUR MONDIAL D'ENDIVES*
CHIFFRES CLEFS



SURFACES DE PRODUCTION
8 000 hectares*
ESSENTIELLEMENT
dans les Hauts-de-France (95 %)
et en Bretagne.

VOLUMES DE PRODUCTION
ENTRE
**110 000/115 000
tonnes** en 2023-2024**



2022-2023 : 128 000 TONNES,
EN REcul DE 17 % PAR RAPPORT
À LA SAISON PRÉCÉDENTE.

Sources : * Association des Producteurs d'Endives de France / ** Source Eurostat

L'Association des Producteurs d'Endives de France,
organisation représentative :

300
endiveries



400
producteurs

L'endive est
le 3^e légume frais
consommé en hiver

À HAUTEUR DE
5 kg
par an et par foyer durant toute l'année***



BALANCE COMMERCIALE
EXCÉDENTAIRE

Export vers l'Italie, l'Allemagne, la Belgique,
l'Espagne (valeur : 12 millions d'euros)*.

ÉNERGIE, MAIN D'ŒUVRE, PROTECTION PHYTOPHARMACEUTIQUE.. LES NOMBREUX DÉFIS DE LA PRODUCTION ENDIVIÈRE

➡ La production d'endive nécessite beaucoup d'énergie, principalement en fin de processus : le bourgeon de la racine est semé au printemps, la racine est récoltée de septembre à décembre, conservée dans des cellules réfrigérées, puis placée dans des bacs où la racine poussera pendant 3 semaines, à une température idéale entre 16 et 21 degrés. Depuis 2022, l'augmentation de 30 % des coûts de l'énergie a considérablement fragilisé la filière. À cette hausse des coûts de l'énergie s'ajoute celle des intrants et des emballages.

- Conséquences : 300 exploitations fragilisées, certaines ayant été contraintes de déposer le bilan. Plus de 4 000 emplois sont menacés.

- ➔ Comme beaucoup de filières agricoles, le secteur de l'endive doit également faire face à des **difficultés en termes de main d'œuvre** : problématique de recrutement et de fidélisation, absentéisme, rudesse du métier, etc.
- ➔ **Le défi de la consommation.** La filière enregistre une baisse de la consommation :
 - - 5 points (de 70 % à 65 %) de taux de pénétration (nombre de foyers acheteurs d'endives une fois dans l'année) dans les foyers en janvier 2023 par rapport à la moyenne des années 2020/2022.
 - L'endive est passée du 4^e rang des légumes les plus consommés avant 2017 au 7^e rang en 2022 (source Kantar).
- ➔ **Des impasses techniques fortes** : en 2025, plusieurs substances actives clés utilisées par la filière pour protéger ses cultures vont être retirées du marché : Benfluraline, Triflurosulfuron et Spirotétramate.
 - Retrait de la Benfluraline ⁽¹⁾, voté en décembre 2022 au niveau européen, supprimant une des deux principales molécules du **programme de désherbage de cette culture**. Cette substance, utilisée avant les semis, permettait de lutter contre les chénopodes, et nombre d'autres adventices.
 - Retrait du Triflurosulfuron ⁽²⁾ : usage herbicide, efficace principalement contre les dicotylédones (plantes) annuelles.
 - ➔ Pour ces deux substances : le profil écotoxicologique ne répond plus aux lignes directrices de l'UE.
 - Risque de non-approbation à court terme pour la même raison du Spirotétramate ⁽³⁾, un insecticide efficace sur les premiers stades de développement des insectes piqueurs-suceurs, notamment contre le puceron lanigère qui colonise les racines de l'endive.
 - ➔ **Conséquence : la production locale risque d'être supplantée par des importations.**

(1) Règlement d'exécution (UE) n° 2023/149 du 20 janvier 2023 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «benfluraline» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du (1) Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

(2) Règlement d'exécution (UE) 2023/2513 de la Commission du 16 novembre 2023 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «triflurosulfuron-méthyl» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

(3) Règlement (UE) 2022/93 de la Commission du 20 janvier 2022 modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acrinathrine, de fluralinate, de folpet, de fosétyl, d'isofétamide, de «Pepino Mosaic Virus – souche européenne (EU), isolat Abpl peu virulent», de «Pepino Mosaic Virus – souche CH2, isolat Abp2 peu virulent», de spinetoram et de spirotétramate présents dans ou sur certains produits.

MALGRÉ PLUSIEURS PISTES D'ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, LA FILIÈRE CRAINT DE NE POUVOIR GARANTIR UNE PRODUCTION APRÈS 2024 :

Face à ces suppressions de solutions phytopharmaceutiques essentielles à la production d'endives, les professionnels de la filière s'interrogent sur leur capacité de production en l'absence de solutions alternatives concrètes.

- ➔ Les méthodes alternatives au désherbage chimique (désherbage thermique, mécanique, robotisation, pulvérisation localisée) ne sont pas au point actuellement et sont particulièrement onéreuses. Or, si les coûts de production augmentent trop, ceux-ci devront être répercutés sur le prix aux consommateurs :
 - Investissements supérieurs à 100 000 € pour les bineuses équipées de caméras qui seront insuffisantes en termes de résultat compte tenu de la densité des adventices.
 - Le temps nécessaire au désherbage manuel est estimé par la filière à 400 heures/ha, sans savoir si la main d'œuvre disponible sera suffisante et si cette technique sera efficace.
- ➔ Contre le puceron lanigère, la lutte biologique avec l'implantation de bandes fleuries permet l'installation et le maintien d'une population de prédateurs naturels. Un problème persiste : la présence du prédateur n'est parfois pas synchronisée avec celle du ravageur. D'autres pistes sont étudiées comme les extraits de plantes répulsives, les parasites...

« La France est leader mondial dans la production d'endives. Ce produit d'excellence nécessite une maîtrise technique inestimable. En l'état actuel de nos connaissances et de nos moyens, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir garantir une production d'endives françaises après 2024 avec la disparition de nos solutions de protection des racines au champ ! »

« Ce risque résulte d'une politique générale d'interdictions sans solutions, conduisant à une baisse du potentiel de production et à un renchérissement des coûts de production et donc des prix de vente en magasins. Ce qui conduit à une baisse de consommation de nos endives et rend l'objectif de faire consommer des fruits et légumes frais français aux consommateurs impossible à atteindre ! »

« Nous avons perdu le charbon, ne perdons pas le chicon ! »

Pierre Varlet, Directeur général de l'Association des Producteurs d'Endives de France